

<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE MOULT-CHICHEBOVILLE 14370 MOULT-CHICHEBOVILLE</b></p>	<p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>								
<p>Date de convocation</p>									
<p style="text-align: center;">29 mars 2019</p>									
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 24</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le 5 avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Moul-Chicheboville en séance publique sous la présidence de M. Sylvain RAULT, Maire de Moul-Chicheboville.</p> <p>Etaient présents : Mme Coralie ARRUEGO, Mme Emma AUGER, Mme Nathalie BAZIN-PONSEEL, M. Stéphane CASTEL, Mme Jacqueline DUCELLIER, M. Alain KERAUTRET, M. Thierry LECOQ, Mme Isabelle NEZET, M. Matthieu PICHON, M. Xavier PICHON, M. Sylvain RAULT, Mme Sylvie SALLE, M. Jean-François SAVIN, Mme Josiane TOFFOLUTTI, M. Laurent VANDERSTICHELE, Mme Claudine VARIN et Mme Céline VITCHEM formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Etaient absents excusés : M. Benoît BOUCTON, M. Daniel BUISSON (pouvoir à M. Jean-François SAVIN), Mme Hélène CHALLOY (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. Michel DAUPHIN (pouvoir à Mme Isabelle NEZET), M. Vincent DUYCK (pouvoir à M. Laurent VANDERSTICHELE), Mme Catherine GATEY (pouvoir à M. Matthieu PICHON), M. Olivier HUBERT, Mme Sandra LAURENT, Mme Brigitte NATIVELLE (pouvoir à Mme Sylvie SALLE), M. Alain TOURRET (pouvoir à M. Sylvain RAULT).</p> <p>M. Matthieu PICHON a été élu secrétaire.</p>								
<p><b>N° 2019 – 04 – 05 – 19</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Tarifs communaux</b></p> <p style="text-align: center;">Cimetières</p> <p>Délibération enregistrée en préfecture le 15 avril 2019 Pour extrait conforme Fait à Moul-Chicheboville, Le 15 avril 2019</p> <p><b>Sylvain RAULT</b> <i>Maire de Moul-Chicheboville</i></p>	<p>Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune nouvelle de Moul-Chicheboville a sur son territoire trois cimetières, le premier sur la commune déléguée de Moul et les deux autres sur la commune déléguée de Chicheboville.</p> <p>Le conseil municipal lors de sa réunion du 12 janvier 2018 a validé le nouveau règlement du cimetière de la commune déléguée de Moul. Ce règlement stipule que les concessions sont cédées pour 50 ans renouvelables, cela vaut également pour les cavurnes. Les tarifs pour les concessions et les cavurnes sont identiques 45,73 €.</p> <p>Les cimetières de la commune déléguée de Chicheboville offrent des concessions de 30 ans, 50 ans ou 99 ans. Les tarifs sont de 100 € pour une concession de 30 ans, 200 € pour une concession de 50 ans et 400 € pour une concession de 99 ans.</p> <p>Avec la commune nouvelle Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il serait opportun d'harmoniser les tarifs de concessions dans les cimetières communaux.</p> <p>Vu l'article L2223-13 du code général des collectivités territoriales relatif aux concessions dans les cimetières ;</p> <p>Vu l'article L2223-14 du code général des collectivités territoriales relatif aux types de concessions ;</p> <p>Vu l'article L2223-15 du code général des collectivités territoriales relatif à la tarification des concessions ;</p> <p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide des tarifs suivants :</p> <p>Cimetières de la commune de Moul-Chicheboville :</p> <table border="0"> <tr> <td>Concession 30 ans</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>Concession 50 ans</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Concession 99 ans</td> <td>400 €</td> </tr> <tr> <td>Cavurne 50 ans</td> <td>200 €</td> </tr> </table>	Concession 30 ans	100 €	Concession 50 ans	200 €	Concession 99 ans	400 €	Cavurne 50 ans	200 €
Concession 30 ans	100 €								
Concession 50 ans	200 €								
Concession 99 ans	400 €								
Cavurne 50 ans	200 €								